lève pour les quatre premiers mois de cette année à 2,820 millions de francs, en baisse sur l'année passée de 419,205,000 francs. L'exportation des produits de même provenance est à 455,699,000 francs en baisse également de 45,080,000 francs.

L'exportation des textiles anglais et de tout ce qui s'y rattache, tels que machines, appareils, produits chimiques, etc., est aussi au-dessous de l'année passée, c'est-à-dire qu'à 1,713,116,600 francs, elle est en baisse de 25,525,450 francs.

En résumé, malgré la baisse déjà constatée l'année passée, le commerce anglais continue à diminuer sensiblement, ce qui explique les plaintes formulées aujourd'hui de l'autre côté du détroit.

RECENSEMENT!

Le recensement
Est plein d'agrément,
Rien n'est plus charmant
Qu'un recensement.

Un monsieur, très galamment,
Vient dans votre appartement
Et réclame carrément
Un simple enregistrement,
Sur un papier, instrument
Qui deviendra document.
Vous mettrez premièrement,
Votre nom très franchement,
Le prénom, secondement :
Paul, Joseph ou bien Armand.

Gaston, Jules ou Clément.
Puis, votre âge ; assurément
C'est là que le règlement
Offre un désenchantement,
Car l'âge qu'on a vraiment,
Ça se cache fréquemment.
Vous notez, troisièmement,
Le lieu, le département
Où jadis votre maman.
Vous fit naître heureusement
Puis, vous dites nettement
Si ce grave événement
Eut son accomplissement
En France... ou différemment.
Puis, dans un compartiment,
Vous mettez sincèrement :
« Marié légalement, «
Et rien si c'est autremrnt.
Veuf ? Répondez tristement !
Divorcé ? Marchez gaiment !
Nombre d'enfants ? Prudemment,
N'avancez rien sous serment,
Car qui pourrait hardiment
Affirmer son sentiment
Sur un point certainement
Rempli d'obscurcissement ?
Inscrivez, huitièmement,
Le métier qu'apparemment
Vous faites journellement,
Puis enfin, finalement,
Désignez l'emplacement
Qui vous sert de logement.
Le tout très exactement ;
Tant pis pour celui qui ment,
Car bientôt un jugement
Dictera son châtiment !
Pliez-le tout proprement
Et rendez-le gentiment
Au monsieur, qui, fièrement,
Fait, dans le recensement,
La loi, disant poliment :
« Zut pour le gouvernement ! »

Rien n'est plus charmant
Qu'un recensement :
C'est plein d'agrément....
Mais bien assommant !

ESCOPETTE.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris 31 mai. — La dépression signalée hier à l'Ouest du Portugal, se déplace très lentement vers le Nord-Est, elle amène une baisse de 1 m/m à Biarritz, de 4 à Brest ; des vents d'entre Est et Sud soufflent sur nos côtes de la Manche et de l'Océan. Le baromètre monte encore au nord-ouest de l'Europe et une aire supérieure à 765 m/m couvre le nord des Iles-Britanniques et la mer du Nord.

La température s'est abaissée, excepté sur nos régions. Le thermomètre marquait ce matin 1° à Bodo, 16 à Paris, Berlin, 20 à Nice et 25 à Biskra.

En France, des pluies orageuses sont tombées sur le littoral, elles vont s'étendre à l'intérieur.

Hier, à Paris, temps assez beau, éclairs vers onze heures du soir.

Maximum, 24°3. Minimum, 10°.

NOUVELLES MILITAIRES

Le volontariat en 1886. — Les généraux commandants de corps d'armée vont recevoir incessamment des instructions relatives aux opérations préliminaires de l'appel des engagés conditionnels en 1886.

Les candidats devront déposer, du 1er juillet au 14 août, une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent être inscrits.

Les jeunes gens de la classe de 1885 et les ajournés des classes précédentes qui peuvent prétendre au bénéfice de l'assimilation aux engagés conditionnels d'un an doivent, dans le même délai, se faire inscrire à la préfecture du département où ils ont tiré au sort.

Passé le 14 août, aucune demande ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1886 qui ne se seront pas fait inscrire seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations du service imposées par la loi.

Les commissions d'officiers de troupes à cheval chargées d'examiner les candidats sous le rapport de leurs connaissances en équitation fonctionneront également du 1er juillet au 14 août inclus.

La composition écrite est éliminatoire. Elle aura lieu dans toute la France le 17 août, à 9 heures précises du matin.

Les affiches portant convocation des jeunes gens et désignation du lieu d'examen rappelleront que les candidats, qu'ils aient ou non reçu une convocation individuelle, doivent être réunis dans la salle d'examen un quart d'heure à l'avance. — Les portes seront closes à 8 heures 55.

Les examens oraux commenceront le 10 septembre et devront être terminés de façon que l'état numérique de classement parvienne au ministère (bureau du recrutement), par lettre chargée, le 10 octobre au plus tard.

Le montant de la somme à verser reste fixé à 1,500 francs.

Les exemptions de versement continueront à être accordées conformément aux prescriptions contenus dans les circulaires ministérielles des 11 septembre et 22 octobre 1880.

Des instructions ultérieures feront connaître les dates des engagements et de la mise en route, ainsi que les corps de troupe sur lesquels seront dirigés les engagés conditionnels et les jeunes soldats assimilés.

LES GRÈVES

DANS L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES

La grève des tisseurs continue dans l'arrondissement d'Avesnes ; elle s'est accrue à Fourmies, où cent ouvriers de l'établissement Flament et fils ont cessé le travail ce matin. Le nombre des grévistes, dans cette ville, est actuellement de 600. Quatre-vingts fileurs de chez MM. Jacquot et Rennesson, qui étaient rentrés lundi à dix heures, sont ressortis vingt minutes après.

Un certain nombre de filatures de Fourmies, qui avaient réduit les salaires pendant la crise, ont repris les anciens tarifs ; il n'en est pas de même à Sains, où l'on craint que les ouvriers de deux établissements ne se mettent en grève demain, — aujourd'hui est jour de paie. Les tisseurs de MM. Hiroux et Dupont, qui devaient reprendre le travail hier matin, à la suite d'une augmentation importante consentie par les patrons, semblent vouloir attendre que leurs voisins aient obtenu gain de cause.

Des placards provoquant à la résistance contre les patrons ont été apposés cette nuit et arrachés par la gendarmerie ; ils convoquent les ouvriers à une réunion où se rendraient des délégués de Roubaix et de Reims. Les grévistes demandent des secours aux habitants de la commune ; ils font courir des listes de souscription.

A Trélon, un arrangement parait devoir intervenir entre les tisseurs et MM. Rossette et Cie.

Trois délégués des ouvriers grévistes de Sains se sont présentés hier à midi à la sous-préfecture. Ils ont été immédiatement reçus par M. Mossé, qui leur a déclaré, ce qu'avait déjà fait M. le maire de Sains, qu'ils ne pouvait autoriser les quêtes à domicile.

A l'issue de l'entretien, les délégués ont donné à M. le sous-préfet l'assurance que le travail allait être immédiatement repris.

Le *Journal de Fourmies* fait cette réflexion :

«Tous nos ouvriers, ou du moins les plus intelligents d'entre eux, savent que c'est l'extrême économie qui préside à tous les degrés de notre fabrication qui a a permis d'établir nos articles à si bas prix, qu'ils luttent maintenant victorieusement contre des articles mélangés coton, inférieurs en qualité et que de là vient, en grande partie, la reprise actuelle.

»Ils ne voudront pas la compromettre par des exigeances qui, en arrêtant la fabrication ou en faisant hausser trop brusquement les prix, éloigneraient l'acheteur et l'enverraient à l'étranger.

» D'autre part, les patrons qui ont, en quelque sorte, rendu les ouvriers solidaires de leur mauvaise situation pendant la crise, comprendront qu'il n'est que logique de les associer à leur bonne fortune et de relever graduellement les prix, comme le permetteront les circonstances.»

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La mort de M. Georges Pottier. — Aucune nouvelle dépêche du Tonkin n'est parvenue à Roubaix et on ne sait rien encore des circonstances dans lesquelles M. Georges Pottier a été assassiné, car (et nos lecteurs auront compris que, par égard pour une grande douleur maternelle, nous ne le leur ayons pas dit nettement dès le premier jour), c'est une mort violente qui a terminé la carrière de notre intrépide concitoyen. La dépêche de son associé, M. Jean Wibaux, était très-précise. Les détails seuls manquent encore.

Le gouvernement n'a reçu de son côté aucun renseignement et notre honorable député, M. Auguste Lepoutre, s'en est assuré hier. A sa demande, M. le Ministre de la Marine et des Colonies a bien voulu faire télégraphier à notre résident général à Hanoï.

Un obit solennel sera célébré mercredi, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de ce vaillant qui, animé d'une grande pensée patriotique, avait voulu ouvrir une voie nouvelle à notre négoce et trouver d'autres débouchés pour l'industrie de sa ville natale.

Des affiches annonçant une conférence radicale pour dimanche prochain s'étalent sur les murs de la ville. M. Camille Pelletan, député des Bouches-du-Rhône, viendra parler *de la séparation des Eglises et de l'Etat*. Cette réunion qui aura lieu à la salle Dominique, à 4 h. 1/2 du soir, est organisée par le comité « des Intérêts généraux » de Roubaix, autrement dit le comité radical-socialiste : elle sera presidée par M. Alfred Giard, ancien député. Pour couvrir la location de la salle on demandera 50 centimes à l'entrée.

Les rapports des délégués à l'exposition d'Anvers. — La commission d'examen des rapports des délégués roubaisiens à l'exposition d'Anvers se réunira vendredi, à midi, à l'Hôtel-de-Ville. Dans sa première séance, tenue il y a un mois, elle s'était partagé l'examen des rapports ; vendredi, chacun de ses membres fera connaitre ses appréciations sur les rapports qui lui ont été confiés.

Une décoration exotique. — Lundi après-midi, un négociant roubaisien a reçu le *Journal Officiel de la Cochinchine* du 15 avril dans lequel se trouve une nouvelle que nous citons scrupuleusement :

« Sur la proposition de M. le gouverneur de la Cochinchine, Sa Majesté Norodom a nommé au grade de chevalier de l'ordre Royal du Cambodge M. François-Xavier Delebois, commis principal, sous-chef par intérim du cabinet du gouverneur. »

Le gouverneur, lui, est nommé commandeur de l'ordre Royal du Cambodge.

Echos des régates. — Une grande animation a régné au local du *Cercle l'Aviron* pendant toute la soirée de dimanche et la journée de lundi. Les ovations se sont succédées en l'honneur des vainqueurs des régates. Lundi soir, les membres honoraires de l'*Aviron* ont offert avec solennité deux magnifiques bouquets à M. Dubly, le nouveau président de cette société nautique.

Deux accidents. — Lundi, à 7 heures et demie du soir, un journalier, Jean-Baptiste Lallemand, occupé à empiler des balles de laine dans les magasins de MM. Vinchon et Cie, a été grièvement blessé par une balle de 400 kilos qui est tombée sur lui. M. le docteur Derville a jugé son état fort grave et ordonné son transport immédiat à l'hôpital. Lallemand a, croit-on, une lésion de la colonne vertébrale. Le pauvre homme a dix enfants : il est âgé de 45 ans et demeure à la Croix-Rouge (Tourcoing).

Le même jour, à 8 heures, un chauffeur, Ferdinand Stéphanie, ayant glissé sur le trottoir de la rue de Toulouse, est tombé d'une façon si malheureuse qu'il s'est fracturé la jambe gauche. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Ch. Bernard, il a été reconduit à son domicile, rue Vallon.

Une discussion est survenue, lundi, à une heure de l'après-midi, entre un charpentier, Adolphe F..., et un apprêteur, César C.... Dans la querelle, ce dernier repoussa violemment F..... qui tomba sur le sol et, dans sa chute, se démit une épaule. Le blessé a été admis à l'hôpital ; il habite Tourcoing.

Plus de trois cents personnes suivaient lundi soir une femme ivre qui se livrait aux ébats les plus extravagants dans la rue de Lannoy. Un agent a mis brusquement fin à cette scène scandaleuse en menant au violon l'ivrogneresse, une pêcheresse endurcie, du nom de Clémence C...

Grand tapage, lundi soir, dans une « une courée » de la rue des Longues-Haies. Un peintre, Louis T... étant pris de boisson, brisait tout son mobilier et menaçait de faire subir le même sort aux fenêtres et aux portes de la maison. Le propriétaire, prévenu en toute hâte, a fait cueillir par la police ce locataire peu productif.

Lundi, tous les miliciens belges rappelés lors des troubles de Charleroi et revenus à Roubaix en congé d'un mois, ont regagné leur corps. Le licenciement définitif n'aura guère lieu avant la fin de juin.

Wasquehal. — Dans sa session du mois de mai, le conseil municipal de Wasquehal a voté la somme de cent francs, à titre de souscription, pour l'Institut Pasteur.

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. — Ouverture le 1er mai. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis ; un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Le car à vapeur de Lille à Tourcoing. — Un journal de Lille a reçu cette communication :

» Les populations intéressées, avec leur bon sens naturel, comprennent fort bien que les tramways à vapeur par rapport aux cars trainés par des chevaux constituent économiquement un progrès qui n'a de comparable que celui qu'ont accompli les chemins de fer sur l'antique diligence.

« La question est élémentaire. Tout le monde sait que gagner du temps par la vitesse que seule peut donner la traction mécanique, la fréquence des départs, le grand nombre de places, la diminution des tarifs, sont les éléments qu'il faut favoriser pour le développement de la circulation des populations entr'elles. Personne n'ignore que la circulation des gens provoque la circulation de la marchandise, la prospérité des affaires et par suite l'augmentation de la richesse.

» Le tramway à chevaux de Lille à Tourcoing pourra, il est vrai, féconder la région qu'il dessert, mais d'une manière imparfaite ; il ne fécondera rien du tout et avec des chevaux l'exploitation est impossible à faire sans perte et doit être suspendue. Le but sera complètement atteint au contraire, si l'on sait profiter des dernières conquêtes de la science, par l'usage des machines, en conciliant tous les intérêts par la diminution des frais d'exploitation, la vélocité, la puissance du transport, le confortable, les prix réduits. Les habitants de Tourcoing, de Mouveaux, Marcq, La Madeleine et Lille comprennent l'intérêt suprême qui les pousse à demander la traction mécanique.

»Ils veulent que de Lille à Tourcoing, il soit possible d'apporter vis-à vis du commerce et de la propriété, l'amélioration économique que le tramway à vapeur de Lille à Roubaix a eu l'avantage d'introduire sur son parcours.

»En ce qui touche la sécurité nous devons avoir une confiance suffisante dans toute la sollicitude et les hautes connaissances de M. le Préfet et de MM. les ingénieurs du Contrôle, qui sauront prescrire les mesures nécessaires pour éviter les accidents, mais il ne faut pas, à l'époque où nous vivons, faire de la réaction ni entraver l'œuvre d'un progrès réel parce qu'il plaît à quelques esprits timorés ou intéressés, de n'en point comprendre la portée.

»Pour me résumer, la population dans sa plus grande majorité désire profiter des avantages de la traction mécanique, elle demande que l'administration favorise son application sous réserve bien entendu que les mesures propres à assurer la sécurité publique seront édictées.

»S'il est expressément défendu à la compagnie de traverser les communes avec une vitesse supérieure à 6, 7 et 8 kilomètres à l'heure, si le matériel est conçu de manière à assurer un arrêt dans les conditions des lois et règlements, on peut, sans être optimiste, prévoir que les accidents tant redoutés par les adversaires de la traction mécanique ne se produiront pas.

Blanc-Seau. — Encore un suicide par immersion ! Lundi, vers 10 heures 1/2 du matin, trois jeunes filles virent un individu se précipiter dans le canal. Aux cris qu'elles poussèrent des bâteliers se mirent à la recherche du noyé mais le cadavre ne fut retrouvé qu'une heure 1/2 plus tard. Il fut reconnu pour être celui de Gustave Godsschilk, âgé d'environ 40 ans, charpentier, demeurant à Roubaix, rue Basse Mazure. Le malheureux est marié et père de huit enfants.

Halluin. — L'orage qui s'est abattu dimanche soir sur la région a causé ici quelques dégâts. La foudre est tombée sur une maison de la rue Saint-André occupée par Charles Wolcarius et a mis le feu à une centaine de kilos de paille. En un instant tout le grenier était en flammes, mais les pompiers accourus aussitôt ont pu, à l'aide de quelques voisins, enrayer les progrès de l'incendie. Les dégâts, peu importants, ne sont pas couvert par une assurance.

LILLE

Mgr Bellot des Minières, évêque de Poitiers, vient d'adresser la lettre suivante à Mgr Baunard, sur l'histoire du cardinal Pie.

ÉVÊCHÉ DE POITIERS — Lezay, (Deux-Sèvres) en cours de viste pastorale, le 25 mai.

Monseigneur,

Nul plus que moi ne désirait voir retracer dans des pages dignes de la postérité la vie de mon illustre prédécesseur.

Riche des dons les plus exquis de la nature et de la grâce, grand par toutes les aspirations de son âme, d'une science aussi sûre que d'une piété tendre, d'un dévouement et d'une fidélité qui ne se sont jamais démentis envers la sainte Eglise, orateur et écrivain tout à la fois, n'oubliant pas les détails d'une vaste administration diocésaine en embrassant dans sa sollitude les intérêts de l'Eglise universelle, le cardinal Pie a honoré, pendant une magnifique carrière, non seulement le siège de Poitiers, mais l'Episcopat. Nouvel Hilaire, les services qu'il a rendus à la cause sacrée de Jésus-Christ sont des services hors ligne, que l'on n'admirera jamais assez dans des jours comme ceux où nous sommes, et où l'esprit de foi et une fermeté calme, vigilante et courageuse, doivent être à la hauteur des épreuves.

Je savais d'avance, Monseigneur, que par votre amour de la vérité, votre large doctrine, vos qualités d'esprit et de cœur, vous ne seriez point au-dessous de la tâche que vous avez acceptée, d'écrire cette belle vie d'un grand évêque. Lorsque vous m'avez fait l'amitié de m'envoyer votre ouvrage, j'ai tout lu, tout goûté, tout apprécié et, à mesure que des lettres de félicitations vous ont été adressées, j'ai été heureux des éloges dont vos deux superbes volumes ont été l'objet. Il n'y a eu de la part de NN. SS. les évêques comme dans la presse catholique, et c'était justice, *qu'un concert d'approbation pour votre talent si distingué*, et aussi pour la modération avec laquelle, rentrant dans les sentiments de Léon XIII, vous avez traité des questions délicates.

J'aurais dû, par conséquent, Monseigneur vous payer aussi, moi, un tribut de gratitude, et d'autant plus prompt et plus chaleureux que c'était surtout à moi d'applaudir le premier à ce qui glorifiait mon prédécesseur et mettait dans tout leur jour ses vertus et ses œuvres. Des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont empêché de le faire jusqu'ici ; je n'en suis que plus obligé de saisir avec empressement, même au milieu d'une rude tournée pastorale, un instant de liberté pour ne pas retarder un jour de plus de m'acquitter de ce devoir si doux à mon cœur.

Ma reconnaissanse envers vous, Monseigneur, est aussi grande qu'elle est sincère. Permettez-moi de vous en offrir un gage, le seul que je puisse vous donner, mais qui traduira mieux qu'une lettre mes sentiments pour l'auteur de la vie du cardinal Pie. Il faut que des liens sacrés vous attachent désormais à cette église de Poitiers si fière de tout ce que vous venez d'écrire pour elle. Souffrez donc que le vénérable chapitre de mon Eglise cathédrale vous inscrive parmi ses *chanoines d'honneur*, et agréez, cher Monseigneur, l'assurance de mon entier et affectueux dévouement.

✠ HENRI,
Evêque de Poitiers.

EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS

Suite. — Voir le numéro du 29 Mai

En continuant ma tournée à travers l'exposition des Arts décoratifs, je signalerai, comme se rattachant à la peinture décorative, de très-jolis *vitraux* et cartons de vitraux. Leur composition et leur exécution achevées font apprécier les progrès immenses que le goût du public a imprimé, inconsciemment peut-être, à cette branche de l'art décoratif. Le vitrail s'étant beaucoup généralisé *depuis quelques années* et étant même presque tombé dans le domaine vulgaire, les amis de l'art ne peuvent plus l'accepter que dans des conditions exceptionnelles de perfection.

Il faut y voir l'origine du bon goût et de la pureté de style que l'on remarque particulièrement dans l'rxposition de M. VANTHILLARD de Paris. M. BULTEAU, de Reims, a exposé de ravissants spécimens, entre autres, une superbe *Vierge à la chaise* et un délicieux vitrail-camée. Le grand carton d'un vitrail de M. LATTEUX-BAZIN au Mesnil-Saint-Firmin (Oise), placé dans l'hôtel de M. Mazure, de Roubaix, démontre ses efforts sérieux pour prendre sa place à la tête des maisons renommées.

MM. HAUDECŒUR et COLPAERT, de Lille, dans un vitrail d'église et dans deux d'appartements, très heureux d'inspiration et de coloris, ont prouvé que notre région, pas plus dans ce genre que dans les autres, n'a voulu rester en arrière.

* *

Cette supériorité nous est encore attestée de la façon la plus flatteuse par la *sculpture*, presque uniquement représentée par des artistes du Nord.

M. CHANTRY, de Lille, nous montre dans trois belles portes, sorties de ses ateliers, une réelle perfection et un sérieux de travail dont je ne saurais trop le féliciter. Toutes les sculptures sont mises dans la masse, et leur exécution irréprochable rappelle les *grandes époques artistiques, dont on avait trop perdu* le souvenir, habitué comme l'on était à voir envahir nos demeures par des œuvres de toute sorte, d'un goût et d'un mérite souvent fort contestables. M. Chantry s'est hardiment lancé dans cette voie restauratrice et a égalé dans ce genve les meilleures maisons de Paris.

Je dois adresser les mêmes éloges à M. PICAVET, de Roubaix, pour une cheminée dont les dessins ont été fournis par un architecte distingué, M. THIBAUT. La conception est délicate ; le travail, bien que simple et rentrant plutôt dans le ressort de la menuiserie, ne peut servir d'objectif à la plus légère critique.

Les visiteurs se sont maintes fois arrêtés devant deux cariatides faisant partie de la décoration de l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing et mises gracieusement à la disposition de la Société artistique par la municipalité de cette ville. Elles sont dues au talent de M. CORDONNIER, grand prix de Rome lillois, artiste fort connu, ce qui me dispense d'en dire davantage à son sujet.

Notre concitoyen M. LAOUST, statuaire et ornemaniste de valeur, a exposé deux travaux sculptés et plusieurs échantillons très-heureux de ses compositions. C'est un artiste très-interessant, très-convaincu, qui possède une main fort habile.

* *

J'aime beaucoup la porte style Louis XVI, de MM. GANDRÉ et MAYER, de Roubaix. L'aspect en est excellent. Je citerai également divers sujets religieux en plâtre de M. BOILEAU, accompagnés de quelques dessins et croquis d'œuvres produites par lui.

Des compliments sont nécessaires à l'adresse de MM. HAMEL ET CIE, de Paris, qui ont envoyé des reproductions de travaux entrepris dans les Palais nationaux, au ministère de la guerre, et dans différents chateaux et hôtels particuliers, Chantilly entre autres. L'énumération de ces monuments fait suffisamment connaitre le mérite des compositions de MM. HAMEL ET Cie.

Les travaux en stuc de M. ALLARD, de Roubaix, *rencontrent l'approbation générale*. Par sa bonne exécution, cette maison rivalise avec celles dont la réputation est plus ancienne. A signaler notamment une superbe et imposante cheminée moyen-âge, destinée au château de M. le comte d'Hespel, à Bondues. Le foyer de cette cheminée monumentale a été construit et décoré par MM. LIAGRE frères, rue du Moulin-de-Roubaix, qui ont donné un grand développement à cette partie de leur industrie. Le modèle exposé est très-simple, mais de bon ton et d'une fabrication très-soignée.

MM. D'AGOSTIN, de Roubaix, et MORA, de Lille, visent tous les deux, dans leurs mosaïques, à l'imitation des beaux spécimens de l'antiquité, et ce qu'on a pu voir à l'exposition de la Société artisti que dénote qu'ils ont réussi très-avantageusement à ressusciter l'antique mosaïque.

Je ne terminerai pas cet article sans remercier MM. DESTOMBES et BOUVY de n'avoir pas voulu laisser l'*architecture* complètement oubliée dans cette exposition. Leurs collègues sont conviés à un prochain rendez-vous.

Lundi, la Société artistique a fermé définitivement les portes de son hall ; elle les rouvrira au mois de septembre pour son Exposition annuelle des Beaux-Arts. Qu'elle reçoive ici un dernier hommage de gratitude pour la persévérance et l'intelligent dévouement *avec lesquels elle ne cesse de propager à Roubaix* et à Tourcoing l'amour de l'art !

ZEUXIS.

CONCERTS ET SPECTACLES

Nos artistes. — Mlle Marie Salembier, de Lys-lez-Lannoy, a obtenu un beau succès au second exercice musical du Conservatoire de musique de Lille, qui a eu lieu dimanche. Voici en effet ce que nous lisons dans le *Nouvelliste :*

« Le second exercice musical de l'année a été moins bon que le premier. Dans les classes de chant, sauf Mlle Salembier, les élèves n'ont pas été brillants.

» Mlle Salembier, qui est entrée cette année dans la classe de M. Queulain, seule arrivera. Elève de Mme Landouzy-Besville, professeur à l'Académie de Roubaix, Mlle Salembier a conservé la méthode pure et la bonne diction de ce professeur distingué ; la voix est chaude. Cette jeune élève a beaucoup de tempérament. L'air des *Bijoux*, de *Faust*, a été bien phrasé et bien nuancé. »

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du lundi 31 mai.

Présidence de M. Henry BOSSUT

Comme conséquence d'un rôle assez chargé, l'audience de lundi a été d'une durée inusitée depuis quelque temps.

— Dans un procès A. L.... de Tourcoing, contre L... libraire, dont nous avons donné un aperçu succint, et qui a trait à une convention entre patron et employé, le Tribunal n'ayant pas trouvé dans les éléments de la cause des éclaircissements suffisants renvoie les parties devant M. Roussel, juge commis à cet effet.

— Un premier litige est relatif à une fourniture d'engrais chimiques. Le dosage n'a pas donné, après analyse, au dire du demandeur, les résultats prévus par le marché passé avec les défendeurs. Ce sont les termes mêmes de l'expertise à intervenir qui séparent les parties. Le tribunal fait de vains efforts pour les mettre d'accord sur la formule du mandat à confier aux experts.

Le requérant conclut à ce qu'il soit établi si la marchandise était loyale et marchande et si, au moment de la livraison, elle pouvait contenir les éléments, assez volatils par nature, dont la présence avait été garantie par contrat. La partie adverse soutient de son côté qu'il y a lieu seulement d'établir si les engrais sont chimiquement dosés ainsi que le marché l'a prévu. En présence de ce désaccord, le tribunal déterminera lui-même la mission des experts.

— Pour l'apurement des comptes, dans une liquidation entre associés qui soulèvent des contestations, M. Nedoncelle, expert-comptable, a reçu un mandat officiel.

— Une grande partie de l'audience a été consacrée à l'audition des témoins des enquête et contre-enquête ordonnées à propos d'un différend survenu entre un carrossier M. V. D. H. et son client, M. W. pour une livraison de voiture. La cause a été prorogée à une audience prochaine.

— Un débouté a été prononcé contre un brasseur, qui avait actionné un cabaretier, en paiement d'une fourniture de bière que ce dernier dénie : le demandeur n'avait pas appuyé sa déclaration de preuves suffisantes.

— Deux contestations qui ont pour objet des chevaux ont aussi été soumises à l'appréciation du tribunal : les plaideurs sont les mêmes dans les deux affaires, mais les demandeurs dans la première passent defendeurs dans la seconde. MM. C. et M. avaient troqué deux chevaux avec MM. C. p. et f. Le cheval échangé devait présenter certaines conditions d'âge et de santé qui n'ont pas été remplies, suivant MM. C. et M. Le lendemain de la livraison le cheval tomba malade et il fut constaté qu'il était âgé de 10 à 11 ans au lieu de 5 à 6 ans.

MM. C. et M. demandent à faire la preuve que cet âge de 5 à 6 ans leur fut garanti. MM. p. et f., de leur côté, prétendent qu'ils n'ont pas pris d'engagement de cette nature ; que, pour être admise, cette garantie spéciale devait être nettement spécifiée et qu'enfin ils ont fourni un cheval exempt de vices rhédibitoires ; si ce cheval est tombé malade, c'est au risque des preneurs.

— L'action C. p. et f. à MM. C. et M., le second procès, est une demande en dommages-intérêts pour un accident survenu à un cheval loué ou prêté par MM. C. p. et f. à MM. C. et M. Les demandeurs soutiennent qu'ils avaient loué le cheval et, comme celui-ci s'est *couronné*, ils réclament réparation du préjudice par le paiement des frais de traitement, et de la dépréciation à arbitrer. MM. C. et M. affirment que ce cheval leur a été prêté pour remplacer un autre qui était malade. Ils s'offrent donc de prendre l'animal pour le soigner et le guérir et c'est après guérison que la moins-value pourra être établie.

Le Tribunal a retenu ces deux affaires pour statuer ultérieurement.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du mardi 1er juin

Audience à peu près nulle est presqu'uniquement consacrée à l'appel des causes qui, pour la plupart, ont été remises à des dates ultérieures. Quelques jugements pris par défaut en renvoyant les parties devant Juge ont été prononcés séance tenante.

Le procès entre M. M. D. de Buenos-Ayres et M. B. L., de notre ville, qui avait été longuement plaidé à la dernière audience, s'est terminé amiablement et le tribunal a prononcé la radiation de la cause.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 31 mai

Présidence de M. le conseiller HIBON. — Ministère public : M. DUHAMEL substitut du procureur général.

4e affaire. — **Faux et détournements à Valenciennes**

Lacquement est condamné à un an de prison. Le délit de faux est écarté.

Audience du mardi 1er juin

Présidence de M. le conseiller HIBON — Ministère public : M. Dumas, avocat-général

1re affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Onésime Bouvelle a 62 ans, car il est né à Quiévy, le 18 janvier 1824. Il est journalier à Sars-Poteries.

Défenseur : Me Bertin.

2e affaire. — **Fabrication de fausse monnaie à Ruesnes**

Le 17 février dernier, Zéphir-Pierre-Joseph Balieu, âgé de 25 ans, marchand de fer à Ruesnes, faisait, dit l'accusation, des dépenses minimes dans deux cabarets de Louvignies-Quesnoy. Il paya chacune de ses dépenses avec une pièce de 10 fr. en or, à l'effigie de Napoléon III. Après son départ, les pièces furent reconnues fausses. On le rechercha et on l'arrêta.

Il avoua qu'il fabriquait lui-même les faux louis de 10 fr. On a trouvé chez lui du plomb et les instruments servant à cette fabrication.

D'après le ministère public, Victor Gamain, âgé de 21 ans, l'aurait vu travailler à la confection des pièces et aurait consenti à se charger d'acheter les feuilles d'or nécessaires.

Balieu aurait révélé que Gamain aurait participé à des émissions ; du reste, Balieu a reconnu avoir lui-même été l'auteur de faits d'émission autres que ceux ayant amené son arrestation. Il en aurait notamment commis à Orsinval et à Villers-Pol, le 14 février.

Selon l'accusation, les deux accusés se sont rendus le 31 janvier à Valenciennes. Gamain devait conserver la moitié du bénéfice réalisé par l'échange des louis contrefaits. Des pièces lui ayant donc été remises par Balieu qui l'accompagnait, il réussit à en faire accepter : Plusieurs lui furent, au contraire, refusées. A cet égard, il aurait fait des aveux.

Défenseurs : MMes Duhem et Deschodt.

SINCERE.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 1er juin

De notre correspondant spécial

Douai, 1er juin.

Aujourd'hui est venue devant la Cour d'appel de Douai, l'affaire Lefebvre et Delombaerde, condamnés, on le sait, le premier à trois ans de prison, le second à un an, par le Tribunal correctionnel de Lille pour l'affaire de l'ascenseur.

La peine de Lefebvre a été réduite à trois mois, celle de Delombaerde à un mois.

NORD

M. de Martimprey. — L'honorable M. de Martimprey, député du Nord, a pris, hier, la parole dans la discusssion de la proposition de M. Ballue, ayant pour objet l'assimiliation de l'armée de terre à l'armée de mer, en ce qui concerne le commandement.

Nous donnons plus haut le résumé du discours prononcé à cette occasion par M. de Martimprey. De l'aveu de tous ceux qui ont assisté à la séance de lundi, l'intervention du jeune et sympathique député du Nord a été fort remarquée et l'on était unanime pour reconnaitre qu'il ne tarderait pas à devenir l'un des meilleures orateurs parlementaires de la Chambre.

FEUILLETON DU 2 JUIN 1886. — N° 40

FLORÉAL

XI

(SUITE)

Ce fut un spectacle horrible ; la tête était blême, les traits bouleversés ; de la bouche ouverte pendait la langue, dans laquelle les dents étaient entrées. Les yeux, ouverts démesurément, semblaient vouloir sortir de leur orbite, et sur le front s'ouvrait une plaie profonde descendant jusqu'au nez littéralement écrasé. Le corps était chaud, mais il était aisé de voir que toute vie avait cessé.

Floréal se redressa épouvanté ; instinctivement et sans trop savoir ce qu'il faisait, il prit son mouchoir et le jeta sur la face du cadavre.

Dans son épouvantable chute, Duvoix, tombant la tête la première par suite de la culbute que son corps avait dû faire en rencontrant d'abord les épaules de Floréal, s'était certainement brisé le front en arrivant à terre, mais alors il n'avait pas senti sa blessure, car la vitesse de la descente avait dû l'étouffer et ce n'était qu'un cadavre qui s'était rompu les os sur les dalles du rond.

Le corps se trouvait à un mètre de la cage sur laquelle Floréal avait pris terre, à l'endroit même où venait s'abattre la seconde cage de l'ascenseur lorsqu'elle arrivait au fond.

Floréal ne prit pas garde à ce détail, il était trop préoccupé.

— Peut-être vit-il encore, se dit-il en secouant la tête comme pour contredire son doute en même temps qu'il le formulait.

Il se baissa, ouvrit le gilet et la chemise de son camarade, mit la main à la place du cœur et ne put constater que la tiédeur persistante de la peau.

Il tâta le pouls, la main était déjà glacée, et pas un battement ne révélait un signe de vie.

Duvoix était bien mort !

Comment, du reste, en eût-il pu être autrement ?

Floréal se trouvait très embarrassé ; il ne savait que faire : ou cacher ce mort, ou l'abandonner.

Il n'hésita pas longtemps, fouilla dans les poches de Duvoix, en retira tous les papiers qui s'y trouvaient, prit l'argent qu'il avait sur lui, et après avoir balbutié quelques mots qui ressemblaient fort à une prière, il saisit sa lampe et s'éloigna dans la direction opposée à celle des écuries.

Il marcha longtemps, allant toujours devant lui se heurtant à des berlines vides laissées sur leurs rails, pataugeant dans l'eau jusqu'à la cheville, se frappant parfois la tête au boisage, ne sentant rien ne pensant à rien, ayant toujours devant les yeux la face terrifiée de Duvoix, et dans l'oreille son cri de détresse et le bruit de sa chute.

Soudain, il se retrouva devant la cage de l'ascenseur, il était revenu à l'accrochage du fond, mais il fut cloué sur place quand il remarqua que le cadavre de son camarade avait disparu.

A sa fatigue, il comprit qu'il avait dû marcher plusieurs heures et revenir par une galerie circulaire à son point de départ.

Il voulut aller aux écuries où il avait pris la lampe qu'il tenait à la main, mais il ne les trouva pas. La galerie de gauche où les chevaux mangeaient tout à l'heure, s'allongeait dans les ténèbres, sous ses boisages uniformes.

Il n'y avait plus ni chevaux, ni écurie, ni mort ! Il se crut l'objet d'une hallucination ; il se frotta les yeux, rappela ses idées, revint près de l'ascenseur, palpa la terre pour y chercher le corps de Duvoix et ne trouva rien.

Subitement une idée lui traversa l'esprit et il se rendit compte de sa situation ; il avait marché toute la nuit et devait se trouver au rond d'un autre puits que celui dans lequel il était descendu.

C'était en effet, ce qui était arrivé. Par les galeries communiquantes, il avait passé du puits Saint Pierre au puits Sainte-Marie.

Où se trouvait-il ? il l'ignorait ; mais il était loin du corps de son camarade et cette pensée lui rendit un peu de calme.

Il s'assit dans un coin sur une berline vide et atsendit.

Dormit-il un peu ? c'est possible ; toujours est-il qu'il ne se leva que lorsqu'il vit remonter dans le puits la cage de l'ascenseur.

C'était la descente de quatre heures qui commençait, la vie allait succéder à la mort dans ces profondeurs souterraines.

Floréal se blottit dans le coin le plus sombre qu'il pût trouver, ôta son habit, en enveloppa sa lampe et, le cœur serré par l'émotion, fermement résolu à se laisser prendre s'il était découvert, il vit bientôt la cage du jour toucher le rond et déposer à terre le receveur et un autre homme qu'il reconnut aussitôt.

C'était Voltin.

Les mineurs qui se trouvaient avec lui se dispersèrent dans les galeries et la cage remonta vide pendant que l'autre redescendait pleine.

Voltin était immobile ; il assistait à la descente, muet, sans faire un geste, observant tous ceux qui passaient devant lui.

Lorsque ce fut fini, il dit un mot au receveur et s'éloigna lentement.

C'est à ce moment que Floréal, quittant son trou noir, se mit à le suivre.

Au bout de quelques pas, Voltin, entendant marcher derrière lui, se retourna et reconnut son beau-frère.

Il eut un geste de découragement.

XII

Cette nuit de novembre avait été fertile en événements de toutes sortes.

Au rapport, lorsque M. Dubut se rencontra avec l'ingénieur en chef, les nouvelles que ces messieurs apprirent les jetèrent dans la consternation.

Trois braves gendarmes mis en faction chez le marqueur Frampon avaient été atteints par les balles des anarchistes.

Vers minuit, l'officier de gendarmerie et ses hommes avaient vu stationner devant la maison trois jeunes gens qui étaient certainement les misérables signalés par Mireux.

L'un deux s'était approché, avait déposé un paquet de cartouches et, pendant que le second faisait le guet sur la route, le troisième s'apprêtait à mettre le feu aux mèches.

C'est à ce moment que l'officier avait fait irruption sur les misérables.

Celui qui paraissait être le chef de la bande avait alors armé un révolver et fait feu à plusieurs reprises sur le lieutenant et sur les gendarmes.

Trois de ces courageux militaires avaient été atteints ; la mêlée était devenue générale, mais, finalement, force était restée aux défenseurs de la société.

Chassin, Nourit et Chaumier, avaient été terrassés et mis en prison.

Atterrés par leur arrestation, ces précoces bandits avaient donné les noms de leurs camarades ; dans la matinée, vingt-cinq ou trente jeunes gens qui faisaient partie de la bande qui se réunissait chez Trapier, avaient été arrêtés chez eux, à l'auberge, ou dans les rues de Montceau. Mireux était du nombre.

L'émotion avait été très grande dans la population. Cependant, disait le rapport, lorsqu'on avait su que les auteurs des attentats qu'on déplorait depuis si longtemps étaient enfin entre les mains de la justice, tous les mineurs avaient poussé un soupir de soulagement.

C'était la tranquillité qui revenait.

On annonçait en outre, du puits Saint-Pierre, qu'un homme avait été écrasé par l'ascenseur : son corps, broyé entre la cage de gauche et les plaques de fonte qui recouvrent le bougnou, était méconnaissable. Il n'en restait qu'un amas de chairs et d'os aplatis et sanglants.

On avait remonté ces restes au jour et ils n'avaient pas été reconnus.

Tout portait à croire cependant que la victime de cet horrible accident n'était pas un mineur, personne ne manquant à l'appel et les débris de vêtements indiquant un étranger au travail de l'exploitation.

On signalait au même puits, la disparition d'une lampe.

MM. Midleston et Dubut commentèrent longuement ces divers incidents.

Dans la journée, le préfet et le commandant de gendarmerie arrivèrent à Montceau, et le lendemain la presse du département annonçait l'arrestation des anarchistes.

Montceau-les-Mines redevenait le point de mire de toute la France.

Ces événements firent un bruit énorme, et de Paris on vint à Montceau pour étudier la situation. Les hommes qui défendaient les assassins, sous prétexte qu'ils n'avaient agi que dans la surexcitation d'un sentiment politique, voulurent peindre Montceau comme un centre insurrectionnel dans lequel toute la population ne subissait qu'avec impatience le joug de la mine.

Rien n'était plus faux et le temps fit éclater au grand jour la vérité.

Quelques semaines après ces événements, lorsque les coupables eurent été transférés au chef-lieu du département pour y attendre leur comparution en cour d'assises, les moins clairvoyants purent se rendre compte du soulagement que ressentait l'excellente population ouvrière de Montceau. Les inquiétudes avaient cessé ; la confiance avait repris et Trapier lui-même était le premier à se féliciter de ne plus avoir à donner l'hospitalité à la bande qui ne pouvait que finir par le compromettre.

(A suivre.)

ROGER DES FOURNIELS